



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

10 avril 2007

Volume 5, Numéro 1

Il faut chasser le bruit pour avoir le calme, mais dilater son silence pour accéder à la sérénité.

(Jean-Louis Étienne en préface de : J.-P. Ciattoni. Le bruit, Éditions Privat, Toulouse, 1997)

Promotion

Mot de la rédaction

Après quelques retards dans sa parution, **Tapageur** sort de son silence pour traiter de sujets relatifs au **bruit en milieu de travail** (nouvelle norme ontarienne, vidéo québécoise de sensibilisation, rencontre importante à l'IRSST et super-guide pour réduire le bruit) et au **bruit environnemental** (nouvel organisme québécois de lutte contre le bruit, résultats d'un sondage en Montérégie, traitement du bruit lors de consultations publiques, suivi de réglementations, bruit de loisirs, des éoliennes et des transports, ...).

Bonne lecture!

Les Tapageurs de la rédaction

TABLE DES MATIÈRES

Actualités		
Un organisme de lutte contre...le bruit au Québec.....	1	Le délice...des bruits d'hélices ? 8
25 avril 2007 – 12 ^e Journée internationale		
Guides, Outils		
Une vidéo qui fera du bruit...dans les milieux de travail	2	Loisirs
Réduction du bruit dans les entreprises : guide pour solutions et choix	3	Des fans de hockey qui en ont plein les oreilles..... 9
Réglementation		
Ontario : changements réglementaires sur le bruit au travail.....	4	Transports
Recours collectif pour cause de bruit.....	4	Au Bas St-Laurent, non aux camions lourds sur une petite route
Le projet de loi C-11 toujours sur les rails	5	Réflexion sur le bruit des véhicules au MTQ
Lu pour vous		
L'environnement sonore des Montérégiens est-il sain et sécuritaire?	5	Solution – milieu environnemental 10
Le bruit dans un profil environnemental	8	Solution – milieu de travail 10
Éoliennes – Orientations québécoises	8	On y a parlé du bruit
		La recherche sur le bruit au Québec
		Le bruit vu...sous différents angles
		On y parlera du bruit 12

Un organisme de lutte contre le bruit au Québec

Depuis l'automne 2006, un **Regroupement québécois contre le bruit**

a été formé par deux personnes préoccupées par le bruit, soit messieurs Patrick Leclerc et Raymond-D. Julien. Jusqu'à maintenant, ce regroupement s'est surtout fait connaître en publiant des lettres dans certains grands journaux dont *La Presse* et *Le Devoir*. Actuellement en phase de constitution, il est à la recherche de collaborateurs et d'adhérents (voir sur leur site Internet l'onglet « Recherche de collaborateurs »).

Parmi les dossiers à signaler sur ce site, il y a celui de la pollution sonore causée par le passage d'hydravions en zone urbaine, lesquels sont utilisés à

Le REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS CONTRE LE BRUIT (RQCB)

Accueil | Dossiers prioritaires | Nous joindre | Liens | English



http://www.g-gegenlaerm.de/startseite_1.php

Guide, outils

des fins de promenades touristiques en Mauricie (voir onglet « RQCB – Régions »). Il faut aussi mentionner que cet organisme réfléchit actuellement à une possible intervention, au cours de 2007, sur les « silencieux » modifiés (voir onglet « Nouveautés »).

L'arrivée d'un tel regroupement au Québec devait permettre de canaliser les forces pour mieux agir sur le bruit et faire connaître certains enjeux préoccupant les citoyens.

Source : <http://www.rqcb.ca/accueil.html>

25 avril 2007 - 12^e Journée internationale de sensibilisation contre le bruit

Un simple rappel de la tenue de cette action internationale initiée il y a 12 ans aux États-Unis d'Amérique et depuis 10 ans en Allemagne. Et puis pourquoi pas une petite minute de silence à 14h15 le 25 avril prochain?

Sources : ÉUA - <http://www.lhh.org/noise/index.html>

Canada - <http://www.quiet.org/>

Allemagne - <http://www.laerm.ch/fr/tgl/tgl2006/links.html>
<http://www.tag-gegen-laerm.de/>

Alors qu'en **France**, s'est tenue le 15 mars dernier la **10^e Journée nationale de l'audition**.

Une vidéo qui fera du bruit... dans les milieux de travail

Afin de sensibiliser les milieux de travail aux conséquences psychosociales de la surdité, le Comité provincial des soins infirmiers en santé au travail (CPSISAT) a travaillé à la production d'une vidéo intitulée « *La surdité causée par le bruit nous suit partout* ». Cette vidéo, accompagnée d'un guide d'animation, est destinée à soutenir les actions des infirmières en santé au travail du réseau public ainsi que celles d'autres professionnels de ce domaine et elle vise à susciter une réflexion sur les attitudes et les comportements négatifs dont sont l'objet les personnes atteintes de surdité professionnelle. Elle est disponible sur supports VHS, cédérom (Win Media-Format Mpeg) et DVD, dans toutes les régions du Québec depuis décembre 2006.



Cette vidéo cherche à aider travailleurs et employeurs à passer à l'action pour prévenir les problèmes associés au bruit et à la surdité en constatant les problèmes vécus par les travailleurs et leur famille. Ces problèmes sont peu connus tel que l'a montré une enquête faite en Montérégie auprès d'un groupe d'employeurs. Peu d'employeurs reconnaissent tous les effets néfastes du bruit en milieu de travail et, outre la surdité professionnelle, presque personne ne mentionne les risques d'accidents, l'augmentation du stress et les difficultés de communication. Pour arriver à une meilleure sensibilisation, la vidéo comporte plusieurs volets dont la modélisation d'une surdité causée par le bruit; dans une scène de la vie quotidienne, on reproduit ce qu'un travailleur atteint de surdité, tout juste indemnisable par la CSST, peut entendre.

Et pour dépasser les seuls effets auditifs, la vidéo amène l'auditeur vers les effets méconnus et sous-estimés de la surdité professionnelle, soient les conséquences psychosociales qu'elle entraîne, telles l'isolement du travailleur atteint qui n'ose s'exprimer en groupe par crainte du jugement des autres ou

encore leur famille, leurs collègues, leur patron qui ignorent presque tout de ce qu'ils vivent vraiment. Pour accéder à cette réalité, des travailleurs atteints ont témoigné, devant la caméra, de leurs difficultés, des problèmes qu'ils vivent et ce, tant au travail qu'à la maison ou lors de rencontres sociales. Des conjointes et des enfants ont aussi fait entendre leurs témoignages. Finalement, plusieurs personnes ont partagé les différentes stratégies qu'elles ont adoptées pour améliorer leur sort.

Des mises en situation sont aussi présentées afin de stimuler la discussion sur les correctifs à mettre en place, dans les milieux de travail, pour améliorer les communications et diminuer les risques d'accidents.

Claude Cornellier et Pauline Fortier de la Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie ainsi que Pierrette Doyon de la DSP de la Capitale nationale et Louise Toussaint du CSSS du Grand Littoral (maintenant rattachée au CSSS de Montmagny-L'Islet) ont été les acteurs principaux qui ont mené à bien ce projet avec l'aide de nombreux collaborateurs (intervenants, travailleurs et familles qui ont témoigné). L'ensemble du projet a été financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que par la Table de concertation nationale en santé au travail.

Source : L. Normandeau. *La Presse de l'Agence*, Vol. 3, No 1, novembre 2006, p. 3.

Réduction du bruit dans les entreprises : guide pour solutions et choix

Un guide en français fort bien illustré et récent qui explique tous les aspects de base relatifs à la physique du bruit jusqu'à son contrôle... tel est le document publié en septembre dernier, en France, par, l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Ce guide qui « s'adresse à des industriels non spécialisés en acoustique », vise à aider les entreprises à contrôler le bruit tant à la source que lors de sa propagation et au point de réception. On y propose une démarche visant une bonne analyse du problème afin d'en arriver à une solution appropriée. Il a été rédigé de concert avec des intervenants pour qu'il réponde à des préoccupations du terrain.

Ce guide est constitué de 4 parties :

- 1- Le problème du bruit : ses différentes natures, comment est-il généré? Sa transmission? Comment les bruits se combinent-ils? Etc.
- 2- Les principes des actions de réduction : solutions et leurs principes physiques, leur application et des exemples très pratiques;
- 3- La démarche proposée vers des solutions les plus adaptées qui ne se veut ni idéale ou universelle, mais pratique;
- 4- Les principales bases techniques en acoustique.

Ce document qui fait le tour de la réduction du bruit au travail comporte des tableaux ou schémas afin d'aider les utilisateurs dans leur compréhension du problème et pour les orienter vers des choix éclairés. Ceux des pages 36, 40, 46, 73 et 79 en sont de bons exemples. **En somme, une lecture obligatoire pour tous ceux qui veulent contribuer à diminuer les agressions sonores en milieu de travail.** D'ailleurs, ce document servira de référence lors d'une formation provinciale en préparation pour tous les intervenants en hygiène du travail du réseau public de santé au travail.

Source : CANETTO, P. (2006). *Techniques de réduction du bruit en entreprise: quelles solutions? comment choisir?* Paris, INRS, 123 p. (ED 962).
http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/9FE835F7A9DAD27CC12571EF00260A59/%24File/e_d962.pdf



Ontario : changements réglementaires sur le bruit au travail

Le 1^{er} juillet 2007, les normes à l'égard du bruit changeront en Ontario afin notamment de réduire les risques de surdité chez les travailleurs. Voilà ce qu'annonçait le ministre ontarien du Travail le 2 janvier dernier. Cette nouvelle a été présentée comme un renforcement de la protection accordée aux travailleurs exposés à des niveaux de bruit élevés. En effet, l'exposition au bruit sera désormais limitée à 85 dBA sur une période de 8 heures basée sur une évaluation plus fiable du risque (facteur de bisection de 3). Il s'agit des premiers changements apportés à la réglementation depuis 30 ans. Dans cette province, on a estimé à 100 millions \$ les sommes versées en indemnisation pour surdité professionnelle par le *Workplace Safety and Insurance Board* (WSIB) au cours de la dernière décennie.

Cette nouvelle réglementation s'appliquera uniquement aux travailleurs des établissements industriels et des installations de pétrole et de gaz « offshore ». Cependant dans les autres secteurs, tels la construction et les mines, les employeurs doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de ces travailleurs. L'ensemble des changements ont été apportés par suite d'une vaste consultation tenue à l'hiver 2005-2006.

Ces mesures viennent s'ajouter aux 200 nouveaux inspecteurs en santé et sécurité, au ciblage des entreprises avec des faiblesses importantes engendrant des coûts élevés ainsi qu'à la mise à jour annuelle des niveaux limites d'exposition.

Sources : <http://www.labour.gov.on.ca/french/news/pdf/2007/07-01b.pdf>
Amendements au règlement : http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Source/Regs/English/2006/R06565_e.htm
Règlement modifié : http://www.e-laws.gov.on.ca/DBLaws/Regs/English/900851_e.doc

NDLR : Ces changements placent maintenant le Québec de plus en plus en peloton de queue au regard des normes réglementaires sur le bruit. Ces changements survenus dans la province voisine susciteront-ils une révision du règlement québécois? Ceux-ci viennent s'ajouter aux nouvelles évidences de dangers du bruit pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Recours collectif pour cause de bruit

Les activités industrielles dans le voisinage d'un milieu résidentiel constituent trop souvent un problème, entre autres pour pollution sonore et diminution de la qualité de vie des résidents. Les causes sont souvent les mêmes et peuvent parfois être multiples : augmentation des horaires de production, agrandissement des entreprises, absence de zone tampon ou développement résidentiel qui n'aurait pas dû être autorisé. Et quand les citoyens en ont ras-le-bol, ils tentent de prendre des moyens pour se défendre contre les agressions qu'ils subissent au quotidien.

Un reportage à l'émission **La Facture** télédiffusée à Radio-Canada à l'automne 2006 montre que diverses actions ont été utilisées pour tenter de régler le problème. La ville de Longueuil a même émis une vingtaine de constats d'infraction à l'usine causant les nuisances sonores. Mais les tribunaux ont établi que le zonage était respecté et que l'entreprise ne troublait pas la « paix publique ». Les citoyens ont alors tenté d'obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif. Mais ces actions seront demeurées vaines, l'entreprise ayant fermé ses portes le 31 décembre dernier en raison de la concurrence chinoise.

NDLR : Le recours, de plus en plus marqué aux tribunaux par des citoyens s'avère souvent laborieux et coûteux. On devrait penser de façon plus préventive pour éviter des usages conflictuels du territoire.

Sources : http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/lafactory/niveau2_11492.shtml

<http://longueuilextra.canoe.ca/2006/11/24/>

<http://www.jugements.qc.ca/php/ti.php?liste=20100723&doc=11695777800254533303.doc> (Ass. des citoyennes et citoyens pour un environnement sain de Fatima inc. c. Bois & Placages Généraux Ltée, Cour supérieure, 5 avril 2006, juge G. Mercure, no. 505-06-000002-050)

<http://www.jugements.qc.ca/php/ti.php?liste=20100723&doc=11695772310217984c4d.doc> (Bois et Placages Généraux Ltée c. Ville de Longueuil, Cour supérieure, 24 novembre 2003, juge J-J Chabot, no. 505-36-000625-006; 99-07299)

Le projet de loi C-11 toujours sur les rails

Une autre étape importante vient d'être franchie dans le long chemin de croix pour mieux contrôler le bruit des chemins de fer au pays. En octobre dernier, la Ville de Lévis a déposé un mémoire devant le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités (CPTIC) chargé de recueillir des commentaires et de proposer des amendements au projet de loi C-11. Celui-ci, une fois bonifié, sera présenté à la Chambre des Communes pour une deuxième lecture avant de passer à la dernière lecture et au vote définitif.

Menée par sa mairesse, accompagnée par une imposante délégation, Lévis a fait savoir clairement que « *le problème du bruit lié à l'exploitation ferroviaire des chemins de fer est un enjeu prioritaire et fondamental pour la Ville* ». Il faut rappeler que la situation relativement harmonieuse qui régnait avant 1998 s'est subitement détériorée depuis la privatisation du CN et l'augmentation de ses activités bruyantes en période nocturne.

Forte du soutien des deux députés conservateurs fédéraux des comtés de Lévis/Bellechasse et de Lotbinière/Chutes-Chaudière, la Ville de Lévis espère maintenant que le législateur ne fera pas la sourde oreille à ses revendications, pour le mieux être des citoyens concernés non seulement de sa ville mais aussi du reste du pays aux prises avec de telles nuisances. À suivre.

Sources : http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Pdf/Journal/Cit_Jou_Mun_06-11.pdf

Ville de Lévis- Journal municipal, Vol. 5, N° 7, novembre 2006, pp. 1-2.

Séance du 19 octobre 2006 du Comité permanent des transports :

<http://cmte.parl.gc.ca/CMTE/CommitteePublication.aspx?SourceId=179591>

Une enquête de la Direction de santé publique

L'environnement sonore des Montérégiens est-il sain et sécuritaire?

La Direction de santé publique de la Montérégie a réalisé, au printemps 2006, l'étude *Des environnements physiques sains et sécuritaires : enquête auprès des Montérégiens*. Son but était d'obtenir des données sur la perception de la qualité et de la sécurité de leurs environnements naturel et bâti, sur la présence de facteurs qui influencent la qualité et la sécurité de ces environnements, et sur l'adoption, par les individus, de comportements favorables à la santé.

L'aménagement du territoire ayant une influence déterminante sur la santé et la qualité de vie, des éléments d'aménagement du territoire ont été explorés par l'enquête, dont les nuisances sonores associées aux activités anthropiques

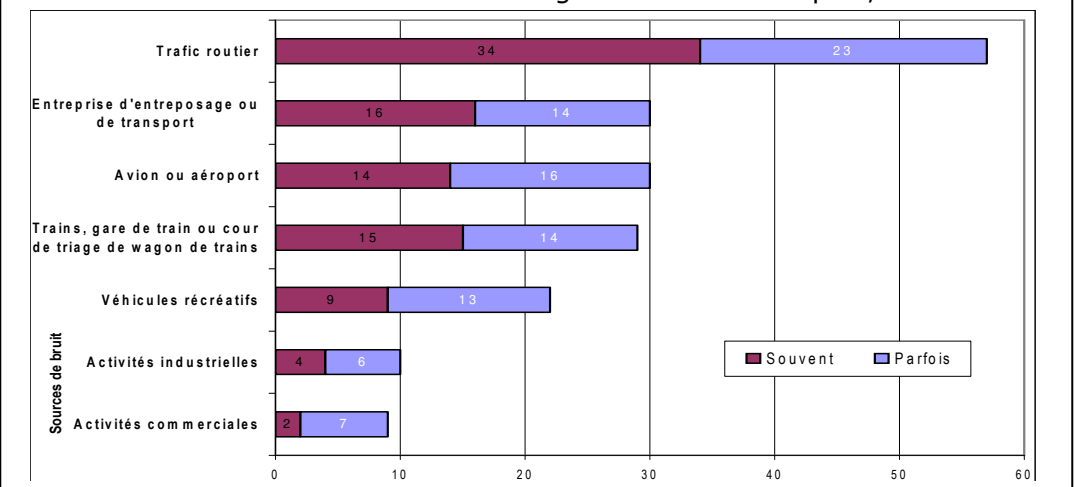
en milieu résidentiel. Ce contaminant de l'environnement peut rapidement devenir source de stress, de nuisance ou engendrer des troubles du sommeil. Un aménagement adéquat du milieu résidentiel devrait viser un climat sonore approprié et ainsi limiter les conflits d'usage associés au bruit.

Cette étude a été faite, par entrevue téléphonique, auprès des personnes de 18 ans et plus et vivant en ménages privés et abonnés à un service téléphonique résidentiel. Au total, il y a eu 777 répondants, soit 390 en milieu urbain et 387 en milieu rural, avec un taux de participation de 60 %.

Perception du climat sonore dans le milieu résidentiel

Environ 8 Montérégiens sur 10 sont exposés à au moins une source de bruit dans leur environnement résidentiel. La source la plus fréquemment reconnue est celle du **trafic routier** : environ une personne sur trois déclare y être souvent exposée et plus d'une personne sur cinq entend parfois un tel bruit.

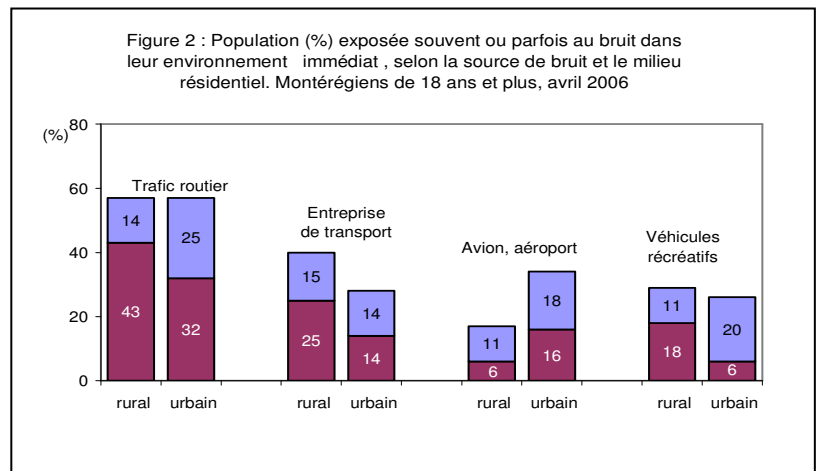
Figure 1 : Population (%) exposée *souvent ou parfois* à certaines sources de bruit dans le milieu résidentiel. Montérégiens de 18 ans et plus, avril 2006.



Les bruits provenant d'**activités aériennes, ferroviaires ou de camionnage** sont rapportés chacun par 3 résidents sur 10. Les véhicules récréatifs (motoneige, motomarine, véhicule tout-terrain, etc.) font partie de l'environnement sonore de plus de 20 % de la population. Quant aux **activités industrielles et commerciales**, une personne sur 10 les identifie comme source de bruits.

Différences entre les milieux ruraux et urbains ?

En comparaison du milieu urbain, le milieu rural se distingue par une plus forte proportion de résidents qui déclarent *entendre souvent* des bruits provenant du trafic routier (43 % c. 32 %), d'entreprise de camionnage ou de transport (25 % c. 14 %) ou de véhicules récréatifs (18 % c. 6 %). Le milieu urbain se démarque quant à lui



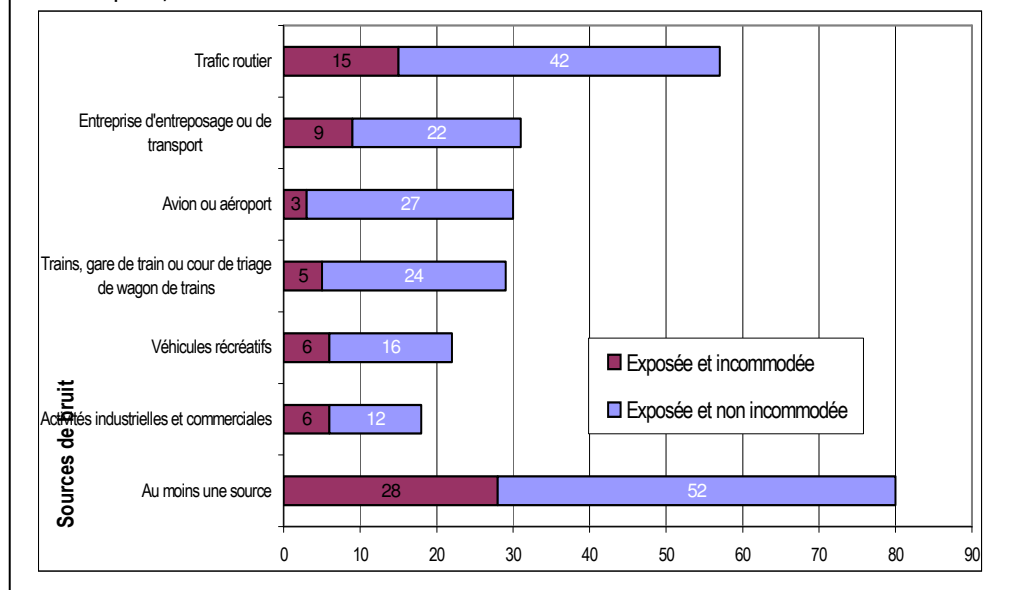
par une proportion plus élevée de résidents exposés au bruit de trafic aérien (34 % c.17 %).

Le bruit une source de nuisance à la qualité de vie?

En Montérégie, plus du tiers des personnes exposées à une source de bruit en seraient incommodées, que ce soit en milieu rural (37 %) ou en milieu urbain (35 %). Aux fins de cette enquête, une personne est considérée incommodée si un bruit qu'elle déclare entendre *souvent* ou *parfois* a comme effet, *souvent* ou *à l'occasion*, de nuire à son sommeil ou de limiter ses activités extérieures.

Selon cette définition, environ 275 000 adultes sont ainsi incommodés par au moins une source de bruit, soit 28 % de tous les Montérégiens de 18 ans et plus. Les sources de bruit jugées les plus inconfortables sont les mêmes en milieu rural et urbain, quoique de légères différences peuvent être décelées entre les proportions de personnes affectées. Le trafic routier gêne 15 % des Montérégiens, tandis que les entreprises de transport et de camionnage incommode 9 % des 18 ans et plus. Cette dernière proportion semble plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (14 % c. 8 %). Il en est de même pour les véhicules récréatifs, qui perturbent le sommeil et les activités de 10 % des résidents ruraux contre 5 % des citadins.

Figure 3 : Population (%) exposée à certaines sources de bruit dans le milieu résidentiel selon la présence d'effets sur son mode de vie. Montérégiens de 18 ans et plus, avril 2006



Somme toute, les données obtenues par cette enquête permettent d'alimenter la réflexion des acteurs interpellés par la problématique du bruit communautaire, en Montérégie, tout comme dans d'autres régions comparables en termes d'aménagement du territoire. Aménagistes du territoire, urbanistes, inspecteurs municipaux et intervenants du réseau de la santé publique sont au nombre des intervenants devant conjuguer leurs efforts pour améliorer la qualité de l'environnement sonore des communautés.

Référence complémentaire : Isabelle Tardif, Carmen Bellerose et Elisabeth Masson. **Faits saillants – Des environnements physiques sains et sécuritaires : enquête auprès des Montérégiens.** Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, 2006, 12 p. ([HYPERLIEN PAGE SUIVANTE](#))

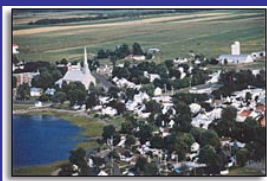


Photo :
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/images/chaudiere-appalaches/saint-michel.jpg>



Photo : <http://www2.canoe.com>



Photo :
<http://blogue.branchez-vous.com/archives/Héli-TVA.jpeg>

http://www.rrsss16.gouv.qc.ca/Menu_Gauche/4-Publications/2-Bulletins/Bulletins de la Sante publique/Faits saillants/DSP PUB Faits Saillants mai 2006.pdf

Le bruit dans un profil environnemental

La Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPÉ) de Chaudière-Appalaches a publié un deuxième bilan des risques environnementaux pour cette région. En plus des problèmes de qualité de l'air ou d'eau, d'odeurs, des risques de sinistres, on y présente divers problèmes de bruit connus dans la région, ainsi que certaines interventions de la DSPÉ. On fait aussi un bref rappel des critères utilisés dans l'analyse de ce facteur de risque, critères qui ont évolué et se sont précisés depuis cette publication.

Source : É. Turcotte. **Profil de santé environnementale 1998-2005.**

Direction de santé publique et de l'évaluation. Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Sainte-Marie, 161 p.

<http://www.rrsss12.gouv.qc.ca/documents/DSPE-TurEri.Profildesanteenv.pdf#search=%22profil%20environnemental%20Chaudi%C3%A8re-Appalaches%22>

Éoliennes – Orientations québécoises

Le 9 février dernier, le gouvernement du Québec publiait ses orientations afin de favoriser une meilleure intégration des installations d'éoliennes sur le territoire, notamment en raison du bruit souvent décrié lors du fonctionnement de ces équipements. De plus, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec de reporter du 15 mai au 15 septembre 2007 la date du dépôt des soumissions de l'appel d'offres de 2 000 MW. Cette mesure vise à accorder aux MRC concernées un peu plus de temps pour consulter leur population et pour les promoteurs de renforcer ou diversifier leurs partenariats avec les milieux d'accueil. **Sources :** Communiqué de presse.

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiques-detail.jsp?id=6042>

Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (2007). **Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne.** Ministère des Affaires municipales et des Régions, Québec, 20 p.

http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf

Le délice...des bruits d'hélices?

La course à l'information qui a amené un grand média électronique de Montréal à se doter d'un hélicoptère dérange plusieurs citoyens dans leur sommeil, en particulier tôt le matin, alors qu'on semble le tolérer pendant le jour. Voilà ce que rapportait le journal *La Presse* en octobre dernier. On y apprenait, selon une porte-parole de Transports Canada, que les avions turboréactés de plus de 45 000 kg ne pouvaient survoler le ciel de Montréal entre minuit et 7 h, mais que les autres avions ou hélicoptères pouvaient le faire. Annuellement, 25 plaintes sont adressées à cet organisme pour le bruit aérien à Montréal. Du côté du propriétaire, le réseau TVA, il n'y aurait eu que 3 plaintes fondées depuis la mise en service de son hélicoptère.

Mais, la lutte au bruit de ces machines volantes semble maintenant enclenchée chez les principaux fabricants. Le bruit serait un enjeu important pour les opérateurs d'hélicoptère en zone urbaine et donc, pour les acheteurs. Voilà ce que rapportait un article publié dans *La Presse* en décembre. Les principales sources de bruit dans un hélico sont : le rotor principal, le rotor de queue et le moteur. Les pistes de solutions les plus prometteuses concernent les 2 derniers. Il y a aussi plusieurs doctorats qui s'intéressent aux bouts de pales

« **Le bruit nous agresse dès le berceau, et tout le monde fait l sourde oreille** »

LOISIRS



Photo : Edmonton Oilers
<http://www.edmontonoilers.com/interactive/photos2005-06.php>

moins bruyantes. Il faut s'attendre à ce que les prochains équipements sur le marché soient à la fois moins polluants et moins bruyants. Au Québec, le fabricant de moteurs *Pratt & Whitney Canada* et le fabricant d'hélicos, *Bell Helicopter Textron Canada* ont toutes les raisons de rester alertes sur ce point étant donné la forte concurrence dans le créneau des hélicos commerciaux.

Sources : A. Lacoursière. *L'hélicoptère de la discorde*. **La Presse**, 31 octobre 2006.

<http://www.cyberpresse.ca/article/20061031/CPACTUALITES/610310767&SearchID=73269934026650>

M. Tison, *La guerre du bruit et Un silencieux avec l'hélico?* **La Presse**, 18 décembre 2006, pp. 1 et 4.

<http://www.lapresseaffaires.com/article/20061218/LAINFORMER/612180774>

La guerre aux décibels

L'automne dernier, *Sélection du Reader's Digest* a publié quatre articles dans un bloc « Spécial bruit ». Celui sur la guerre aux décibels a abordé le bruit des thermopompes, en garderies, en pouponnières, en classe, de la télévision, des jouets, des baladeurs, au cinéma, au travail (et sur une de ses conséquences, la surdité professionnelle), les motoneiges et les climatiseurs. L'article a traité également de zonage municipal, des tribunaux, de recours collectifs et de l'avis en préparation par l'Institut national de santé publique du Québec.

Sources : M. Charbonniaud. *La guerre aux décibels* (pp. 49-55); M. Charbonniaud. *Motoneiges autopsie d'un scandale* (pp.54-56); L. Crompton. *Ma cure de silence* (pp. 57-59); C. Cornwall & M. Charbonniaud. *Pitié pour nos tympans* (pp. 60-66) - **Sélection du Reader's Digest**, Vol. 119, N° 713, novembre 2006.

Des fans de hockey qui en ont plein les oreilles

Des niveaux sonores de plus de 120 dBA ont été atteints lors de la 3^e partie de la dernière série finale de la *Coupe Stanley 2006* jouée à Edmonton au domicile des *Oilers*, le *Rexall Place* (du nom d'une chaîne de pharmacies), lorsque cette équipe comptait un but. Un tel niveau est comparable au bruit d'un réacteur au décollage, bruit qui peut occasionner des dommages permanents à l'audition selon le candidat au doctorat à l'Université de l'Alberta, William Hodgetts. Au cours de 3 parties des séries disputées à Edmonton, les fans des *Oilers* ont été exposés à des niveaux moyens de 104,1, 100,7 et 103,1 dB sur plus de 3 heures. Une guerre du bruit a-t-elle été déclenchée dans les arénas où le hockey se pratique, notamment de façon professionnelle? En mai 2006, lors d'un match Canada-Lettonie, tenu à Riga, des niveaux sonores de 107 dB ont été rapportés. Lors des dernières séries impliquant les *Canadiens de Montréal* au *Centre Bell*, le bruit s'est élevé jusqu'à 114 dB.

NDLR : Il est à souhaiter que de meilleurs contrôles soient exercés dans les arénas pour mieux protéger spectateurs et joueurs. À Riga, la Fédération internationale de Hockey sur Glace (IIHF) avait tenté d'interdire les trompettes en plastique, demande qui fut rejetée par les organisateurs du tournoi.

Sources: Hodgetts, W and Liu, R. (2006). Can hockey playoffs harm your hearing? **Canadian Medical Association Journal**;175(12):1541-42.

<http://www.cmaj.ca/cgi/reprint/175/12/1541.pdf>

Radio-Canada. 107 décibels de haine.

<http://www.radio-canada.ca/sports/hockey/2006/05/11/002-chmonde.shtml?ref=rss>

A. Boschetti. Mondiaux - Les fans lettons laissent exploser leur joie. Jamais il n'y avait eu autant de bruit dans une patinoire. **La Tribune de Genève**, 10 mai 2006.



SOLUTIONS

Milieu
environnemental



Photo :
<http://www.quebecurbain.qc.ca/archives/souffleuse.jpg>

Milieu de
travail



Au Bas St-Laurent, non aux camions lourds sur une petite route

Les résidents d'une petite route située à Saint-Pacôme veulent retrouver tranquillité et sécurité. Ils ont demandé par pétition à leur conseil municipal que cesse, sur leur rang, le passage quotidien d'environ 300 camions de gravier pour enrayer le bruit, la poussière et les dangers de circulation de ces mastodontes.

Source : C. Dorval. *Les résidents du Rang de La Canelle ne veulent plus des camions lourds.* **Le Saint-Laurent/Portage**, 10 décembre 2006, p. 7.

Réflexion sur le bruit des véhicules au MTQ

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Fédération québécoise des municipalités se sont associés dans un groupe de travail sur le bruit des véhicules en milieu municipal. L'été dernier, ils ont amorcé une collecte de données sur le bruit concernant un vaste tronçon de la route 138 entre Sainte-Anne-de-Beaupré et Sept-Îles. Ils veulent porter une attention particulière aux zones résidentielles, institutionnelles et récréatives. Des stations de mesure mobiles ont enregistré le niveau sonore minimal des véhicules, en plus de les dénombrer, d'enregistrer leur vitesse et leur catégorie. Certaines stations de mesure étaient dotées d'un affichage des décibels pour informer les conducteurs de camions lourds. Normalement ce projet devait se terminer à l'automne 2006.

Source : S. Desmeules. *Le bruit des véhicules à l'étude sur la 138.* **Le Soleil**, lundi 11 septembre 2006, p. 11.

Contrôle du bruit dans un dépôt à neige

Par suite de demandes de citoyens incommodés par le bruit, la Ville de Lévis a exigé des modifications des pratiques de travail sur un site de dépôt à neige afin de limiter le bruit. Une rencontre avec les signaleurs et le propriétaire du souffleur à neige opérant sur le site a permis le déplacement de certains déversements permettant ainsi de mieux contrôler les claquements des panneaux sur les bennes basculantes des camions.

Source : M. Lavoie. *Moins de bruit aux abords des dépôts à neige.* **Le Journal de Lévis**, 17 janvier 2007, p. 3.

Les bonnes pratiques en contrôle du bruit

L'Industrial Noise and Vibration Centre (INVC) propose une présentation PowerPoint contenant diverses solutions s'appliquant à des ventilateurs, à des systèmes de refroidissement, aux bruits d'air comprimé (silencieux, soufflettes) et d'appareils vibrants (matériel isolant et amortissant). On y rappelle la nécessité d'un bon diagnostic, de considérer toutes les options possibles pour les solutions et non pas uniquement les encoffrements plus coûteux. Et finalement, on n'oublie pas la nécessité d'une politique d'achat d'équipement les plus performants au plan sonore.

Source : Best Practice in Noise control (INVC), Grande-Bretagne.
<http://www.hse.gov.uk/vibration/hav/roadshow/al8.pdf>

On y a parlé du bruit



Source de l'image :
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/ressources/images/2006/normales/r/ra/060819rabaska-port-methanier-n.jpg>

La recherche sur le bruit au Québec

Le 16 mars dernier, l'**Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST)** a rassemblé tous les chercheurs québécois impliqués dans la recherche sur le bruit ou ses conséquences. Ces personnes provenant des milieux universitaires (Montréal, Sherbrooke, École de Technologie supérieure, Ottawa) et des instituts de recherche [IRSST et Institut national de santé publique (INSPQ)] ont pu partager et faire le point sur tous leurs travaux actuels ou récemment réalisés. De plus, ils ont pu échanger avec des représentants des associations sectorielles, de firmes spécialisées, de représentants du réseau des services de santé au travail et de professionnels de la CSST. Il a entre autres été question des besoins des entreprises et des intervenants du terrain, notamment en lien avec le *Plan d'action du réseau de la santé* qui y a été présenté dans ses grandes lignes. L'IRSST espère que cette rencontre, organisée avec la collaboration de l'INSPQ, puisse servir à alimenter les orientations à donner à la recherche dans le domaine pour les prochaines années. En somme, une journée fructueuse appréciée de tous les participants qui se veut un point de départ à des collaborations encore plus fructueuses.

L'IRSST a mis en ligne, jusqu'au 25 mai, les diverses présentations faites à cette occasion : <http://www.irsst.qc.ca/fr/recherche-sur-le-bruit.html>

Projet de port méthanier à Lévis

LE BRUIT vu....sous différents angles

Outre les questions de sécurité, le bruit communautaire a fait l'objet d'une attention particulière lors des audiences publiques tenues à Lévis fin 2006 et début 2007 relativement au projet de port méthanier RABASKA. La manière de « voir » le bruit variait selon l'interlocuteur. Se basant principalement sur la norme ISO 1996-1 ainsi que sur la méthodologie du département des Transports des États-Unis (report DOT-T-95-16) pour déterminer l'intensité de l'effet du climat sonore anticipé, l'étude d'impact environnemental du promoteur reconnaît d'une part que le bruit pourrait avoir des impacts négatifs d'importance variant de très faible à forte selon les travaux et estime, d'autre part, que le bruit n'aurait qu'un impact de faible importance en phase régulière d'exploitation. Le promoteur a aussi comparé le bruit anticipé à la réglementation municipale en place et à la directive 98-01 du MDDEP pour identifier s'il y avait nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation.

Estimant que les impacts ressentis pourraient s'avérer plus élevés que ceux anticipés par le promoteur, les *DSP de Chaudière-Appalaches et de la Capitale nationale* ont pour leur part demandé que le promoteur intègre à son analyse les critères de l'OMS et qu'il considère notamment la notion de bruit émergent pour assurer un climat sonore paisible et limiter le bruit nocturne pouvant perturber le sommeil des citoyens. Par ailleurs, les DSP ont effectué un sondage auprès des citoyens dans un rayon de 2,5 kilomètres autour du site du projet. Celui-ci a établi que 63% des répondants appréhendent que le climat sonore se détériorera si le projet se réalisait.

De son côté, dans son avis technique déposé à la commission sur le projet RABASKA, *Santé Canada* met en lumière que son approche tient compte, en plus des critères de l'OMS, de critères tels le U.S. FTA, 2006 ainsi que la norme ISO 1996-1. En tenant compte des facteurs de correction, leur approche les amène à considérer, par exemple, que les bruits impulsifs lors du battage de pieux pour la construction de la jetée pourraient causer un haut degré de perturbation. Aussi, parce que l'implantation du projet se ferait dans une zone considérée rurale et calme d'un point de vue acoustique, Santé Canada conclut

**Responsable de
la rédaction :**
Richard Martin

**Assistants à la
rédaction:**

**Pierre Lainesse
Pierre Deshaies**

Collaborateurs :
Brigitte Pelchat
Pauline Fortier
Isabelle Tardif
Carmen Bellerose
Élizabeth Masson
Michel Legris
Alice Turcot
Simon Arbour
Chantal Laroche
René Veillette

Direction de santé publique
et de l'évaluation
Agence de la santé et des
services sociaux de
Chaudière-Appalaches
100, rue Monseigneur-
Bourget, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Téléphone:
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et
correspondance :

Courriel (Internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :
<http://www.santeautravail.qc.ca/tapageur>

ISSN 1705-5830
**Dépôt légal Bibliothèque
nationale du Canada,
2007**
**Bibliothèque nationale du
Québec**

que des impacts significatifs pourraient être appréhendés en certains points récepteurs.

En conclusion, il y a plusieurs manières de considérer les impacts du bruit selon le point de vue de l'interlocuteur, mais l'important reste la protection du bien-être et de la santé des citoyens par des mesures efficaces d'atténuation si ce projet se réalise.

Sources : MDDEP. *Politiques sectorielles sur les limites et lignes directrices préconisées par le ministère relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction – Le bruit communautaire au Québec*, mai 2005, 2 p.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB56.pdf>

MDDEP. *Note d'instruction 98-01 sur le bruit des sources fixes*, 9 juin 2006, 11 p. et annexes.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB57.pdf>

DSPE. *Bruit environnemental et effets sur la santé*, 8 p. et annexe.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB83.pdf>

SANTÉ CANADA. *Avis technique sur le projet Rabaska*, 25 janvier 2007, 18 pages et annexes.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB104.pdf>

ON Y PARLERA DU BRUIT

Congrès 2007 de l'Association canadienne d'acoustique

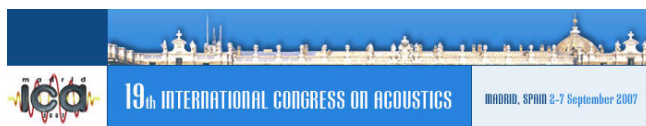
Université Concordia, Montréal, **9 au 12 octobre 2007**

<http://users.encs.concordia.ca/~caa-2007/>



Lors d'un **symposium national, Worklife 2007**, organisé par le National Institute for

Occupational Safety and Health (NIOSH), il sera question de **bruit et de surdité professionnelle lors de la session 3.7 (Programs and Practices to Prevent Disease or Improve Worker Health in Specific Disease Areas or Conditions)** du 11 septembre 2007. **10 et 11 septembre 2007, à Bethesda, Maryland.**
<http://www.worklife2007.com/agenda.asp>



**19th International
Congress on Acoustics
(ICA2007)**
2 au 7 septembre 2007,
Madrid, Espagne.

<http://www.ica2007madrid.org/>

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

Tapageur est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse tapageur@ssss.gouv.qc.ca. Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la DSPE ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la DSPE ou par la rédaction. La Direction de santé publique et de l'évaluation n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication. Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.